

Le Proviseur

Cotonou, 19 avril 2019

Compte rendu du Conseil d'établissement du 18 avril 2019

Le secrétaire de séance est

La séance est ouverte à 18h.

Ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour et du PV du CE du 21 février 2019
- 2- Carte des emplois
- 3- Structure pédagogique 2019-20
- 4- Désignation des représentants de parents et enseignants à la commission d'appel
- 5- Questions diverses

- 1- L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité après proposition du proviseur de consulter la structure avant d'évoquer la carte des emplois ; le PV du CE du 21/02 est approuvé à l'unanimité
- 2- Structure 2019-20 : le Proviseur explique le processus mis en œuvre pour calculer la structure N+1.
 - a. S'agissant de la structure (en classes) elle reprend celle de l'année finissante avec un cylindrage parfait en maternelle (2 classes par niveau) et sur les autres niveaux ensuite (3 classes par niveau du cycle 2 au cycle terminal), ce qui fait un total théorique de 21 classes en primaire et 21 classes en secondaire.
 - b. La structure s'appuie sur un calcul d'élèves réinscrits et nouvellement inscrits (en fonction de places disponibles), après enregistrement des demandes de départ. La cible détermine le nombre de places disponibles par niveau ; cette cible est déterminée par la volonté de l'établissement de tendre vers un modèle qualitatif (avec un E/D compris entre 23 et 26 le plus souvent), sans mettre l'établissement dans une difficulté budgétaire.
 - c. A noter qu'en terminales, le nombre d'élèves montant ne permettra pas de garder une structure à 3 classes (puisque les séries demeurent encore un an) ; le proviseur propose donc de fonctionner avec 4 classes en fractionnant en 2 classes non dédoublées les 40 Terminales S.
 - d. Ce qui ferait un total de 22 classes.
 - e. Pour la première fois les élèves de 1^{ère} seront répartis en 3 classes homogènes, sans série, et sans dominante possible (d'après les effectifs théoriques annoncés dans chaque spécialité de 1^{ère})
 - f. Entre ce jour et la rentrée, toutefois, des inscriptions tardives peuvent toujours être enregistrées ; ce qui aurait pour effet de bouger légèrement la cible et l'effectif global.

Question parent : est-ce à dire que le nombre de nouveaux élèves sera très faible, voire nul sur certains niveaux ?

Réponse de la direction : ce tableau est une projection comportant un objectif qualitatif ; le principe de réalité a parfois comme conséquence qu'il faille privilégier le quantitatif au qualitatif. Mais l'école doit monter, au moins, sa volonté de tendre vers une meilleure qualité des conditions d'apprentissage

Le Conseil d'établissement donne un avis favorable sur cette structure

- 3- Carte des emplois :

Le Proviseur explique qu'après calibrage de la structure, la projection en moyens consommés par niveau ou par discipline (pour les emplois d'enseignants) peut être effectuée. Les premières projections (à affiner avec le nombre définitif d'élèves en spécialité de 1^{ère} en particulier) permettent de définir les contours des équipes

enseignantes. On retrouve cette projection dans le tableau carte des emplois qui se décompte en ressources humaines et pas en ETP.

S'agissant des emplois non enseignants, la carte comporte très peu de variations pour l'année N+1, et prend en compte la distribution actuelle des postes.

A noter :

- La proposition de création d'un demi-poste d'infirmière qui fera suite au renforcement de l'équipe de soins infirmiers (+14,5 heures /semaine en prestation de service sur le dernier trimestre scolaire) pour faire face aux besoins de couverture des plages horaires, y compris la restauration scolaire.
- L'absorption du volume d'espagnol par 3 agents, en augmentant le volume de temps partiel de deux d'entre eux
- Le postulat (à affiner en équipe disciplinaire) qu'un poste de SPC peut être rendu ; en augmentant le volume de temps partiels de SVT pour une collègue aux compétences plurielles pouvant prendre en charge des points de chimie ou de physique

Questions d'enseignants :

- Quid des assistants d'éducation qui prendront en charge la surveillance du temps méridien lié à la restauration scolaire ? => ils seront en contrat de prestation de service, et donc non compris dans le tableau en postes.
- Que peut-on faire pour mieux informer les collègues TNR (qui ont besoin d'une disponibilité pour poursuivre) d'une poursuite de leur contrat ? => le Proviseur précise que le calcul des moyens (dont la conséquence est la présentation de la structure et des postes N+1) ne peut valablement être fait plus tôt ; à titre d'illustration, l'enquête de rentrée sur les intentions de départs a été programmée avec les conseils de classe du 2^{ème} trimestre. Pour autant, des projections anticipées sont faites et lorsqu'un collègue TNR a (eu) besoin d'un appui de la Direction pour ses démarches de disponibilité, le Proviseur a rédigé les courriers ad hoc, sans engager plus avant l'employeur. Il rappelle que la présentation en CE de la carte des emplois, puis son approbation en Conseil de Gestion sont des prérequis à toute proposition de contrat.

Avis favorable du CE sur la carte des emplois

- 4- Désignation des représentants de parents et de personnels enseignants à la commission d'appel : le Proviseur rappelle qu'au terme de la procédure d'orientation des niveaux 6^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, (fin de cycle 3, fin de cycle 4 et passage en cycle terminal), si un désaccord persiste entre la famille et l'établissement sur le passage dans la classe supérieure, la famille, après avoir épuisé les autres recours, peut faire appel de la décision du chef d'établissement et demander à être entendue en commission d'appel. A l'étranger, c'est le COCAC, représentant du Poste, qui remplit la fonction de président de la commission d'appel. 2 parents et 2 enseignants doivent siéger. Il est souhaitable de constituer un vivier de représentants qui pourraient siéger valablement dans l'un ou l'autre des niveaux, c'est-à-dire sans avoir d'enfants susceptibles d'un recours en commission d'appel et ayant une certaine connaissance des spécificités de ces 3 niveaux.

Pour cela le Proviseur propose aux membres élus de lui proposer (après accord des parties, le 7 mai au plus tard) 4 représentants parents et autant pour les enseignants, prioritairement choisis parmi les élus aux instances (titulaires et suppléants).

En cas d'appel, le Proviseur dressera la liste des situations à étudier en commission d'appel, proposera des représentants au poste qui arrêtera la composition de la commission d'appel et procédera aux convocations.

Après consultation, les représentants d'enseignants et de parents volontaires pour siéger en Commission d'appel sont :

- Pour les Enseignants :
 - o Mme MANEIN
 - o Monsieur CADOUX
 - o Mme CORBEL-DIENE

- Mme ROCHATTE
- Monsieur ROY Emmanuel

- Pour les parents :
 - Mme Flora-Maria FOLISON-AHONOU
 - Mme Mouniratou MAMA
 - Mme Corinne FOURN
 - M. Pascal PANTEGHINI

5- Questions diverses :

- a. Des professeurs constatent des dysfonctionnements techniques qui les gênent dans leur travail quotidien lorsqu'ils ont lieu le matin avant la première heure de cours. Ces problèmes peuvent être facilement résolus mais il est souvent nécessaire d'attendre l'arrivée des personnes susceptibles de les résoudre.

Exemples de dysfonctionnements :

- Pas de papier dans les imprimantes
- Pas d'encre dans les imprimantes
- Panne de serveur informatique (pas de possibilité de rentrer des notes avant les cours, de faire l'appel immédiatement...)

Serait-il possible d'adapter les horaires de travail des personnels concernés ?

Réponse de la Direction : le responsable de la maintenance informatique arrive très tôt (6h30) et il lui arrive alors de constater la panne de serveur et le relancer.

Un système de « ticket » sera mis en place prochainement pour garder une trace d'enregistrement de la doléance et son règlement. La connaissance de l'information est la première clef (mail au chef de service ou au Proviseur, le cas échéant) de la résolution du problème.

Pour ce qui est « technique » (papier, encre, ordinateur de salle), il convient de signaler en fin d'après-midi l'éventuelle pénurie ou panne, afin qu'un agent dont c'est la mission effectue l'approvisionnement le soir.

- b. Le flux (ou l'absence de flux) des élèves aux heures où ils quittent l'établissement est problématique pour les cours dans les salles J17/18/19 ou salles d'histoire-géo. En effet, ils restent sous les fenêtres et sont bruyants (hors établissement).

Que peut-on envisager pour améliorer cette situation ?

Réponse : Le Proviseur réitère sa demande de poster un surveillant de chaque côté de cette zone de cours (un à l'extérieur, un à l'intérieur côté cour). Le CPE explique par ailleurs que des choses sont déjà faites (appeler les familles, interpellé les élèves, les faire rentrer dans la cour).

Question : est-il possible de disposer d'un écran de contrôle des caméras de surveillance à disposition de la vie scolaire (même au BVS). La réponse est oui.

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur lève la séance à 19h50.

Le Proviseur
Ph. LEGENDRE